

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BANANA PULSE

(CGV)

ARTICLE 1- OBJET ET PRÉSENTATION

Les CGV décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la SAS SIGMA ONE exerçant son activité sous la dénomination commerciale « BANANA PULSE » et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services.

Toute prestation d'électrostimulation effectuée implique sans réserve l'adhésion du client aux présentes conditions.

Ce contrat a pour objet de définir les services et les conditions dans lesquelles les prestations seront réalisées.

BANANA PULSE propose et réalise aux bénéfices du client, des prestations d'électrostimulation en itinérance (lieux publics ou privés).

ARTICLE 2 - APPLICATION DES CGV

Les présentes CGV s'appliquent à tout abonnement souscrit par le client selon le type de forfait, la planification des séances ainsi que les dates de début et de fin de la prestation.

ARTICLE 3 - CONDITIONS

a) Temps d'une séance d'électrostimulation

Une séance correspond à 20 minutes d'activité par électrostimulation, sauf conditions particulières mises en place avec le client.

b) Validité des séances

La validité des séances est fonction de la formule choisie et du nombre de séances par semaine.

c) Groupe, Association, Comité d'entreprise (Minimum 6 personnes)

Dans le cadre d'une prestation de groupe, association, comité d'entreprise, les clients bénéficient d'un entraînement identique.

d) Planification des séances

Les séances sont planifiées en concertation avec BANANA PULSE et le client et seront spécifiées dans l'abonnement choisi (jour et heure).

e) Annulation / Report d'une séance

Aucun report de séance ni remboursement ne seront effectués en cas de non présence à la séance.

Si un retard ou une annulation de séance incombe à l'encadrant, il sera proposé, après concertation avec le(s) client(s), de décaler ou de reporter la séance.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DE BANANA PULSE

BANANA PULSE s'engage :

- À déployer ses compétences au service du client, dans le cadre des prestations définies lors de l'entretien initial et de prise en charge.
- À ce que les prestations d'encadrement soient empreintes d'une démarche éthique et de qualité.
- À se doter et à déployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation des prestations envers le client.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage :

- A remplir le questionnaire santé et à le remettre à BANANA PULSE avant la première séance d'essai.
- A fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'électrostimulation datant de moins de 3 mois qui devra être remis à la souscription de l'abonnement.

Sans présentation du certificat médical durant les 3 semaines suivant la 1ère séance, BANANA PULSE se réserve le droit de refuser toute nouvelle séance du participant.

- À porter une tenue adaptée à la pratique de l'électrostimulation soit l'équipement vendu par BANANA PULSE au moment de la souscription.
- À adhérer et respecter pleinement les CGV.
- À respecter les conditions de paiement.

Tout retard ou défaut de règlement des prestations effectuées donnera lieu automatiquement à la suspension des séances jusqu'à régularisation des sommes dues.

ARTICLE 6- TARIFICATION

Le tarif des prestations sont ceux en vigueur à la date d'engagement (à définir).

Ils sont tous libellés en euros et calculés en TTC.

Les prestations souscrites sont non cessibles, strictement personnelles et nominatives.

Ces tarifs comprennent :

- le déplacement de l'encadrant
- la séance de 20 minutes
- la mise à disposition du matériel sportif d'électrostimulation
- l'assurance R.C professionnelle de BANANA PULSE.

Ces tarifs ne comprennent pas :

- les frais de transports au-delà de la zone d'intervention géographique déterminée.
- le droit d'entrée dans une salle de sport ou toute autre structure.

ARTICLE 7- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement devrait être effectué intégralement au moment de la souscription de l'abonnement.

Règlement possible par :

- Chèque bancaire à l'ordre de SIGMA ONE
- Espèces (sommes inférieures à 1000€)
- Virement bancaire

ARTICLE 8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉS

BANANA PULSE s'engage à assurer les prestations lui incombant telles que définies dans les CGV.

- La responsabilité ne pourra être engagée envers le client sur des éléments et événements annexes qu'il ne peut maîtriser. (Ex : non-respect des consignes d'exécutions transmises, résultats, utilisations et interprétations des informations délivrés en matière de nutrition, utilisation de matériels inadaptés et ce en l'absence de l'encadrant).
- Force majeure : BANANA PULSE ne pourra être tenu pour responsable pour le retard ou l'annulation d'une séance en cas de force majeure pour des événements imprévisibles tels que : maladie, accident survenu sur le trajet, catastrophe naturelle...

ARTICLE 9 -RÉSILIATION ANTICIPÉE DE CONTRAT

BANANA PULSE dispose d'un droit de résiliation sans préavis en cas de :

- non-paiement
- non-respect des règles de sécurité.

ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE

La présente convention est régie par le Droit français.

ARTICLE 11 - TENTATIVE DE RESOLUTION AMIABLE EN CAS DE LITIGE

En cas de litige entre les parties relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront de résoudre ce litige à l'amiable.

ARTICLE 12 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas d'échec d'un règlement amiable, tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux de TOURS (37000).

ARTICLE 13 - CLAUSES GENERALES

Les dispositions des présentes CGV expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties.

Elles prévalent sur toutes propositions ou accords antérieurs ainsi que sur toutes autres communications entre les Parties se rapportant à l'objet des CGV.

Si l'une quelconque des stipulations des CGV est nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite mais n'entraînera pas la nullité du Contrat.

Fait le _____ à _____ en 2 (deux) exemplaires.

Le Prestataire

Le Client
